

VILLATE INFOS



mairie-villate.fr

Vie locale

« Liralabribus »

La nouvelle boîte à livres

Infos du Muretain

Les encombrants

Quels sont les déchets dits « volumineux » ?

Brèves

Protection du patrimoine sensoriel

Chant du coq, cloches ... retrouvent enfin leur place !

Saison des moissons à Villate.

Sommaire

Le mot du maire

3

Vie locale

- **Délibérations** 4-5
- **Budget** 6
- **Mouvements de personnels** 7
- **Cérémonies du 19 mars et du 8 mai** 7
- **Élections départementales et régionales** 7
- **« Liralabribus »** 8
- **Le marché de plein vent** 8
- **Les nouveaux commerces** 9
- **« Ferdecord » créations artisanales** 9

Infos du Muretain

- **Les encombrants** 10-11
- **Emplacement covoiturage** 12
- **Aqualudia** 12

Brèves

- **Défibrillateurs** 12
- **S.I.A.S.** 13
- **Protection du patrimoine sensoriel** 14
- **Les chenilles processionnaires** 14

Mairie

- **État civil** 15
- **Informations municipales** 15
- **Horaires mairie** 15

Directeur de publication : Jean-Claude GARAUD

Composition : Commission communication mairie de Villate

Mise en page et impression : imprimerie Cazaux Av. des Pyrénées 31600 Muret



Avertissement : les textes rédactionnels communiqués par les associations engagent la responsabilité de leurs auteurs.



Le mot du Maire

Villatoises, Villatois,

A la même époque, l'an passé, nous évoquions la possibilité d'une « 2^{ème} vague » de l'épidémie. Aujourd'hui nous venons de traverser la « 3^{ème} vague ». Nous avons appris à vivre avec les gestes barrières, nous avons changé nos modes de vie, nous avons docilement suivi les consignes de confinement, de couvre-feu, de test, de vaccination..., en deux mots nous nous sommes adaptés mais le virus sait lui aussi s'adapter et muter, c'est pourquoi nous devons rester vigilants et ne pas perdre confiance en l'avenir. Ainsi, maintenir les projets pour la commune, c'est préparer cet avenir.

Cette année 2021 est aussi l'occasion de remercier Madame Patricia AGUILA qui a fait valoir ses droits à la retraite, celle-ci bien méritée, après de longues années au service des élus et des administrés de notre commune. Bonne retraite Patricia !

Je remercie également Madame Solange PAJAUD, adjointe aux finances, pour son premier budget communal approuvé le 8 avril 2021, élaboré dans l'esprit de la continuité, de la rigueur, dans la volonté d'action et murement réfléchi.

Les élections départementales et régionales, se sont déroulées les 20 et 27 juin dans le respect des règles sanitaires. Je remercie tous les assesseurs pour leur efficacité dans nos bureaux de vote.

Ma dernière pensée va aux membres des associations en « repos forcé ». J'espère qu'ils ont gardé leurs forces et leur énergie pour la reprise ; comptez sur notre soutien !

A vous toutes et tous, gardez le moral, nous serons toujours à vos côtés quoi qu'il arrive.

Bon été et bonnes vacances 2021

*Le Maire,
J.C GARAUD*

Délibérations

Séance du 10 février 2021

Acquisition d'un défibrillateur automatisé externe (DAE)

L'association des Maires (AMF31) a lancé une opération d'achat de défibrillateurs nous permettant de bénéficier de prix d'achat et de maintenance attractifs. La société « FND Cardio course » retenue par l'AMF31 propose un défibrillateur garanti 8 ans dont le devis se décompose comme suit :

Défibrillateur LIFEPAK CR 2 USB entièrement automatique, 6 panneaux signalétiques, 1 affiche A4 « consignes », 1 sacoche de transport, 1 housse nomade, 1 boîtier mural extérieur AIVIA 200 réf 2051 S 355 (sirène, chauffage et transformateur 24 V inclus) et 1 mise en service. Le contrat de maintenance sera facturé fin 2021.

Le conseil municipal :

- Autorise l'acquisition d'un DAE auprès de la société « FND Cardio Course » pour un montant total de 1 716,00 € T.T.C, mise en service et maintenance incluses.
- Autorise Monsieur le Maire à signer, dans un second temps, le contrat de maintenance qui sera facturé fin 2021 pour une prise d'effet à compter de 2022.

Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet : 24h hebdomadaires

La commune emploie un adjoint technique et un adjoint technique principal 2^{ème} classe qui est actuellement en arrêt longue maladie. Pour faire face aux besoins liés à une activité croissante et pallier l'absence de l'agent titulaire, Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (24 heures hebdomadaires) afin de recruter un agent à compter du 1^{er} avril 2021.

Le conseil municipal :

- Décide la création d'un emploi permanent d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet : 24 h hebdomadaires à compter du 1^{er} avril 2021.

Séance du 18 mars 2021

Acquisition de matériel pour la salle des fêtes : lave-vaisselle.

Par délibération en date du 10 février 2021, le conseil municipal a voté l'acquisition d'un lave-vaisselle pour la salle des fêtes auprès de la société « MARIN Cuisines et froid professionnels ». Le devis du matériel complet s'élève à : 1 953,60 € T.T.C.

Le conseil municipal approuve le projet qui lui est soumis et son plan de financement.

Demande d'emprunt auprès de la Banque Postale

Le conseil municipal approuve l'acquisition d'une maison avec terrain au centre du village, en vue de son aménagement. Pour financer cet achat, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 300 000,00 €. Après avoir pris connaissance de l'offre proposée par la Banque Postale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de contracter un emprunt auprès de la Banque Postale, pour un montant de 300 000,00 € au taux fixe de 0,99 %, remboursable sur une durée de 20 ans.

Rénovation des lanternes sur poteaux n°29 et III

Suite à la demande de la commune, le SDEHG a réalisé l'étude concernant la rénovation des lanternes sur poteaux n°29 et III. La part restant à la charge pour la commune est estimée à environ 357 €.

Le conseil municipal, approuve le projet.

Remplacement de deux représentants au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Suite à la démission de M. HERRERA et de Mme BERTIN de leurs fonctions de conseillers municipaux, pour raisons personnelles, il convient de procéder à l'élection de deux nouveaux membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur Jean-Louis PELFORT et Madame Virginie GROS ont été proclamés délégués et déclarent accepter leur mandat.

Opposition au transfert au 1^{er} juillet 2021 de la compétence « plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » au Muretain Agglo.

La loi ALUR prévoyait initialement un transfert automatique de la compétence en matière de « plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale » à toutes les communautés d'agglomération en mars 2017.

Les communes membres du Muretain Agglo avaient bloqué ce transfert en 2017 en s'y opposant majoritairement.

Suite aux dernières élections municipales, il est demandé de s'opposer à nouveau à ce transfert.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de s'opposer à ce transfert.

Modifications statutaires

Monsieur le Maire donne lecture à l'organe délibérant de la délibération 30/2021 du 29 mars 2021 du SIVOM Saurune Ariège Garonne (SAGe). Sur proposition de Monsieur le Maire après lecture des statuts modifiés, le conseil municipal décide :

- D'approuver le retrait de la commune de Cugnaux.
- D'approuver la modification du nombre de délégués de l'article 6.1.
- D'approuver la modification de l'article 11-2 relatif aux conditions de reprise de la compétence par un membre.
- D'approuver la modification de l'article 13 relatif aux modalités de répartitions des charges.
- D'approuver les statuts du SIVOM SAGe ainsi modifiés et annexés.

Acquisition de six ordinateurs. Annule et remplace la délibération n° 2021-06.

L'équipement informatique du secrétariat ne permet plus de procéder aux mises à jour des logiciels et est insuffisant pour faire face aux échanges dématérialisés entre les différents partenaires de la mairie. La société CLINITECH PC, qui assure la maintenance du matériel informatique, avait fourni un devis approuvé en conseil municipal le 18/03/2021. Ce devis a subi une légère augmentation justifiée par un changement de modèle (rupture de stock des modèles choisis). Le montant total s'élève à 8 873,00 € T.T.C.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le projet qui lui est soumis avec son plan de financement et informera Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne qui a déjà été sollicité pour un soutien financier.

Acquisition d'un bien immobilier

Monsieur le Maire propose de finaliser l'acquisition du bien immobilier situé, 17 rue des Tisserands, afin de l'annexer à la salle des fêtes pour résoudre des problèmes de stockage et constituer une réserve foncière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet qui lui est soumis.

- BUDGET

Lors du conseil municipal du 08/04/2021, les élus ont procédé au vote du COMPTE ADMINISTRATIF 2020 et ont adopté le BUDGET PRIMITIF 2021.



Le compte administratif est le reflet exact des dépenses et des recettes de l'année écoulée.

Fonctionnement



Investissement



Report au budget Primitif 2021

Excédent de fonctionnement 2020	76 580,45 €
Excédent de fonctionnement reporté N-1	91 628,53 €
Excédent Total de fonctionnement	168 208,98 €

Cet excédent total de fonctionnement est reporté au budget primitif 2021. Une part sera maintenue au sein de la section de fonctionnement (75 000 €), une autre part (93 208,98 €) sera affectée à la section d'investissement.

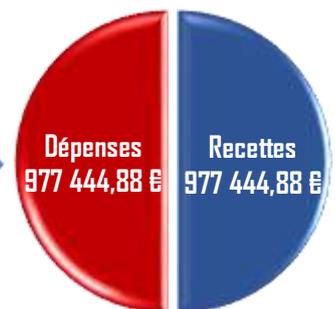
Cet excédent permet de maintenir une épargne brute pour rembourser la dette et financer l'investissement.



Fonctionnement



Investissement



	Base d'imposition	Taux d'imposition	Produit final
Taxe foncière bâti	872 900	40,43 %	352 913 €
Taxe foncière non bâti	5 200	95,10 %	4 945 €
TOTAL			357 858 €

Sur votre feuille d'impôts locaux, vous pourrez constater que dans la case « taxe foncière (bâti) », le coefficient est passé de 16,53% à ...40,41%. Pas de panique, l'explication est très simple !

Afin de compenser la perte pour la commune de la taxe d'habitation qui n'est plus payée par un grand nombre de contribuables,

la part départementale de taxe foncière (21,9%) est dorénavant attribuée aux communes.

Le taux réel de votre « taxe foncière bâti » est donc de : 40,41 - 21,9 = 18,51%.

L'augmentation de ce taux pour l'année 2021 est par conséquent seulement de : 18,51 - 16,53 soit 1,98%

Mouvements de personnels

Après 27 années passées au secrétariat de la mairie de Villate et au terme d'un beau parcours, Madame Patricia AGUILA quitte ses fonctions cet été pour un temps de liberté plus que mérité que l'on nomme aussi *...retraite !*



Patricia AGUILA

En poste depuis 1994 sous le mandat d'abord de M. Roger AMANS, puis de M. Jean-Claude GARAUD élu maire depuis 1995, elle sera seule employée administrative pendant près de 12 ans. Elle sera ensuite rejointe par Sonia MEDALE, puis Corinne VALENTIN.

Patricia s'est pleinement investie dans son travail avec rigueur et assiduité pour assurer, tout à la fois les fonctions de secrétaire, de comptable, d'accueil du public... et bien d'autres tâches encore indispensables à la vie de la commune.

Monsieur le Maire et le conseil municipal remercient chaleureusement Patricia pour tout le travail accompli avec compétence et professionnalisme, mais aussi pour son soutien indéfectible auprès des élus et de la population.

« *Partir à la retraite, ce n'est pas se retirer, mais c'est partir pour une nouvelle vie !* »

Patricia, que la suite ne soit pour vous que bonheur et sérénité : prenez le temps de vous reposer, de profiter des vôtres, de vous distraire...en un mot...de passer « une très belle et heureuse retraite ». *Félicitations !*

Avec le départ de Patricia, nous souhaitons la bienvenue à Mme Céline RODRIGUES qui assure ainsi la relève. Elle a pris ses fonctions depuis le 1^{er} juin. Dotée d'une expérience de près de 18 ans dans la fonction publique territoriale, Céline reprend ainsi les tâches effectuées par Patricia.



Céline RODRIGUES

Cérémonie du 19 mars 1962

Malgré le maintien des mesures sanitaires strictes, les traditionnelles commémorations, de la journée nationale du 19 mars 1962 du cessez-le-feu d'Algérie et de la victoire du 8 mai 1945, ont pu avoir lieu.

Le maire a déposé une gerbe de fleurs au pied du monument aux morts, en présence uniquement des conseillers municipaux, des porte-drapeaux et des membres de la FNACA (Comité inter-communal de Labarthe sur Lèze, Pins-Justaret et Villate).

C'est donc en comité restreint et sans accueillir de public que les cérémonies se sont déroulées.

Cérémonie du 8 mai 1945



Cérémonie du 19 mars

Cérémonie du 8 mai

Cérémonie du 8 mai

Elections départementales



RÉSULTATS
Du 27 juin 2021

sont élus :

Au centre les conseillers départementaux **Annie VIEU** et **Thierry SUAUD**
Sur les côtés les remplaçants **Jean-Marc BERGIA** et **Hélène JOAQUIM**

Elections régionales



Présidente de Région **Carole DELGA**

« Liralabribus »

A Villate existe un petit coin tranquille où l'on peut lire ce que l'on veut. Le choix est pourtant un peu difficile tant est diverse l'offre du lieu.

Aventures, policiers, histoires tendres... Les volumes se côtoient sur les degrés de l'abri qui naguère ne servit qu'à attendre les autobus lorsqu'ils tardaient.

Ce bâtiment quelconque est devenu maintenant, grâce à une équipe habile pleine de talent, agrémenté d'une façade de très belle facture, un coin charmant d'emprunt et de lecture.

Il se voit attribuer une double fonction, celle d'abriter l'attente du voyage et d'assurer aussi l'agréable mission d'offrir aux lecteurs de nombreux ouvrages.

Si l'arrivée du bus parfois se fait attendre, en lisant le temps se verra suspendre. A tel point que peut-être il se pourra que le lecteur absorbé, le bus... ratera.



Vue extérieure de Liralabribus



Vue Intérieure de Liralabribus

Charte

- 1 Vous êtes tous acteurs de la bibliothèque de rue : «Liralabribus» !
- 2 Respectez cet espace de lecture mis à disposition !
- 3 Prenez un ou plusieurs livres, en toute liberté !
Rapportez-les ou échangez-les !
- 4 Ne les vendez pas !
- 5 Déposez des livres propres, en bon état, qui incitent à la lecture !
N'oubliez pas qu'ils sont à la vue de tous : ne laissez donc pas des livres qui pourraient heurter la sensibilité des passants ou des lecteurs.
- 6 Ensemble, donnons une seconde vie aux ouvrages en faisant profiter à tous du bonheur de lire, et que toutes les histoires partagées circulent...

Remerciements pour la collaboration à la réalisation de cet ouvrage



Le marché de plein vent

Au cœur du village, sur la place Léon Carles (en face de la mairie), les marchands et producteurs vous accueillent pour vous proposer de nombreux produits locaux de qualité.

Boucherie-charcuterie et traiteur

Denis Durand



Cet artisan est présent depuis plusieurs années sur la place du village pour nous régaler avec sa viande locale de qualité. Il est négociant en bestiaux depuis 1988 et les animaux sont essentiellement élevés dans la Haute-Garonne. Son stand propose un large choix de produits.

A l'écoute de vos envies, il saura vous conseiller !
Contact : 05 61 55 01 45 – 06 13 10 47 16

Les fruits et légumes Occitans

Vincent Bonfill



Ce jeune primeur a récemment rejoint notre boucher. Il propose des fruits et légumes de saisons tels que : aubergines, courgettes, tomates, poivrons, concombres, mais aussi, citrouilles, salades, épinards, blettes... que cultive son père, maraîcher à Eaunes. Et afin de compléter son étal,

il s'approvisionne également chez des petits producteurs locaux.
Contact : 06 47 31 39 84

Ces artisans vous attendent tous les jeudis de 8h à 13h avec le sourire et font vivre notre village.

Institut de beauté « Beauté des îles »

Auto-école la Croisette

Elue « talent beauté 2020 » par un jury de professionnels, Amélie, qui depuis 2017 était installée à Saubens, a fait le choix de se poser dans un local plus grand, dans notre village en mars 2021. Dans un cadre chaleureux et exotique elle propose des soins aux senteurs des îles tels que : sucre de canne café bourbon, monoï, tiaré, fougère, carambole et autres parfums relaxants vous invitant aux voyages... Femmes, hommes tout le monde trouve son soin, que ce soit en matière d'épilation, de soins du visage ou du corps, de modelages, de soins minceurs... et bien d'autres encore ! Et pour compléter ces moments de bien-être, elle prévoit prochainement l'ouverture d'un spa.



Des produits de soins ainsi qu'une grande sélection de thés vous sont proposés à la vente sur place ou en click and collect. Pour en savoir plus ou prendre rendez-vous, connectez-vous 7j/7, 24h/24 www.beautedesiles-saubens.fr ou via facebook « institut beauté des îles » Ou contacter Amélie au 07 78 66 23 95 - 2 rue Clément Ader 31860 Villate



Implantée au centre commercial de Pins-Justaret depuis 1999, « l'Auto-école la Croisette » a officiellement emménagé dans de nouveaux locaux flambants neufs sur la commune de Villate le 1^{er} décembre 2020.

Un projet mûri de longue date enfin réalisé par les propriétaires de l'école de conduite, ravis de leur nouvelle installation qui donne une image moderne de leur établissement, sans oublier l'importance de sa localisation...une aubaine pour eux !

En effet, vous retrouverez l'auto-école : 14 rue Clément Ader, centre commercial du quartier « Résidence Villa Nova », en face du lycée d'enseignement Général et Technologique Jean-Pierre Vernant à Pins-Justaret pour celles et ceux des lycéens qui souhaitent passer leur permis !

Pour plus d'informations :
Mail : lacroisette@gmail.com
☎ 05 61 76 23 88

FERDECORD Créations uniques animaux et objets en fer ou tôle



Depuis une dizaine d'années, je récupère de vieux outils et je leur donne une seconde vie. Je n'ai aucune idée de ce que je vais faire lorsque je commence. Rien ne me fait plus plaisir que de voir les personnes deviner avec quels outils j'ai créé mes objets. Chacun a un regard différent sur mes créations. Depuis que je suis à la retraite, je peux me consacrer à ma passion. J'ai fondé ma microentreprise « ferdecord » en 2020 afin de pouvoir exposer dans les marchés de créateurs.

Daniel Rocco
31860 Villate



Email : ferdecord@gmail.com tel : 06 82 18 08 84 facebook : fer decord Site web : <https://ferdecord.hubside.fr>

LES ENCOMBRANTS

Comment ça marche ?

JE PEUX 



Armoires



Bains de soleil



Canapés



Cumulus



Fauteuils/Chaises



Ferraille



Gros électro-ménager



Literie, sommiers



Planche de bois, palettes,



Tondeuse ...

 JE NE PEUX PAS



Les éléments de plus de 50 Kg



Les éléments de plus de 2m



Les déchets verts



Petit électro-ménager



Les gravats ou déchets de même nature (Béton, Faïence, Wc ou lavabo, Tuiles)



Tas de petits déchets entrant dans le coffre d'une voiture



Les déchets issus de l'automobile (pneus, huile, éléments de carrosserie)



Les déchets toxiques (peintures, phytosanitaires, produits chimiques)

POUR CES DÉCHETS, VOUS POUVEZ UTILISER LES DÉCHÈTERIES DE L'AGGLOMÉRATION.

Un doute, une question
05 34 46 30 50



Villate infos - Bulletin municipal N° 49

Toute la collecte et les modalités d'accès en déchèterie, collecte verre, déchets verts, ... sur le site : agglo-muretain.fr


agglo-muretain.fr

CALENDRIER DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

VILLATE

Mardi

2

Février

Mardi

11

Mai

Lundi

20

Sept.

Mercredi

3

Nov.

2021



Les encombrants doivent être sortis uniquement la veille au soir de la date de ramassage sur le domaine public. Les encombrants sont collectés à partir de 4 h le matin.



**Un doute,
une question
05 34 46 30 50**

Toute la collecte et les modalités d'accès en déchèterie, collecte verre, déchets verts,... sur le site :

agglo-muretain.fr Villate infos - Bulletin municipal N° 49

m Le **uretain** agglo
agglo-muretain.fr



Emplacement de covoiturage

Vous qui avez emprunté l'avenue des platanes cette année, vous ne l'aurez certainement pas manqué ; un nouveau panneau est apparu au niveau de la chicane.

Ce panneau définit un spot de covoiturage qui lui-même matérialise un point de prise en charge d'un passager par un conducteur dans le cadre d'un covoiturage organisé à l'avance ou spontané.

La spécificité du dispositif est que chaque spot est géo localisé ; c'est à dire que tous les opérateurs de covoiturage existants et à venir peuvent s'appuyer sur le dispositif et créer des points de rencontre entre covoitureurs sur leur propres applications.

Alors saisissez l'opportunité : Covoiturez 😊



Aire de covoiturage avenue des Platanes

Pendant la période de fermeture imposée par les mesures sanitaires liées à la COVID 19, l'ensemble des extérieurs (bassins aquatiques, abords, pentagliss...) a fait peau neuve pour être prêt à accueillir cet été les baigneurs.

En vue de la réouverture en deux temps de la piscine aqualudia ; le Président André Mandement et le conseiller délégué aux bassins aquatiques Jean-Claude GARAUD, étaient présents aux côtés de Mme Bernard maître-nageur et M. Guilhot directeur de la piscine aqualudia.

- Le 19 mai 2021 ouverture partielle,
- Le 9 juin 2021 réouverture totale au public.



M. Guilhot Directeur de la piscine Aqualudia, M. Mandement Président du Muretain Agglo, Mme Bernard maître-nageur, M. Garaud conseiller délégué aux bassins aquatiques

Les conditions d'ouverture pouvant évoluer, nous vous conseillons de prendre contact par téléphone au 05 61 51 91 00 ou par mail :



www.agglo-muretain.fr

ou par mail : piscine@agglo-muretain.fr

BRÈVES

LES DÉFIBRILLATEURS

Au regard du décret du 19 décembre 2008, relatif aux défibrillateurs, les établissements recevant du public (ERP) ont obligation de posséder cet appareil dès le 01 janvier 2021.

L'assistance à personne en danger est du devoir de tous selon le code pénal. Un défibrillateur mis à disposition des utilisateurs dans un établissement fait non seulement partie de la prévention des risques mais rassure les usagers.



De ce fait, en octobre 2020, la salle des fêtes de la commune qui entre dans la catégorie 4 des ERP a été équipée d'un défibrillateur entièrement automatique (DEA). En mars 2021, un second défibrillateur a été installé aux abords de la mairie, afin d'assurer la sécurité des concitoyens.

Salle des fêtes

Mairie





Visite du SIAS à la Mairie de Villate

Un temps d'échanges et de convivialité !

Le 28 avril 2021, Mme Andrée CARDONA, Présidente du SIAS, et Mme Christelle MATHEU, Directrice Générale des Services du SIAS ont été reçues à la Mairie de Villate.

L'objet de leur visite s'inscrivait dans le cadre de la présentation générale du Syndicat Intercommunal d'Action Sociale aux élus des communes adhérentes au Syndicat.

De par un changement de municipalité pour certaines communes lors des dernières élections municipales, celles-ci découvraient pour la première fois le SIAS.

A souligner que ce temps de présentation s'est révélé très enrichissant et a été fort apprécié des élus et membres du CCAS qui ont pu y assister !



Mme Alaminos Vice-présidente du CCAS de Villate, Mme Matheu DGS du SIAS, Mme Cardona Présidente du SIAS, M. Garaud Maire et Président du CCAS de Villate

Votre service public à domicile

La commune de Villate a fait le choix, il y a plusieurs années déjà, de la qualité et du professionnalisme, en adhérant au SIAS Escalieu pour l'accompagnement à domicile de nos aînés.

Le SIAS propose 3 services :

- Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD prestataire uniquement).
- Service de Portage de Repas.
- Service Petit Jardinage.

Ces services sont destinés aux seniors (60 ans et plus) ou aux personnes en sortie d'hospitalisation sans critère d'âge, ou en perte d'autonomie, ou en situation de handicap de manière ponctuelle ou durable. Les interventions du SIAS ont pour objectif d'accompagner le maintien à domicile dans le cadre du respect du projet de vie de chacun.

Les agents intervenants mettent en œuvre leur professionnalisme pour atténuer l'impact de la perte d'autonomie dans le quotidien des bénéficiaires et de leurs familles. Cette présence bienveillante permet également le partage de moments d'échanges et de convivialité. Autorisé à fonctionner par le conseil départemental, le SIAS a un statut de service médico-social, il est spécifiquement habilité à intervenir auprès d'une population considérée comme fragile.

Il remplit des obligations réglementaires strictes et rend des comptes régulièrement au conseil départemental. La qualité des prestations est contrôlée et les tarifs sont encadrés.

Des aides au financement sont possibles pour les interventions d'aide à domicile, sous réserve de remplir différents critères. La prestation de livraison du service portage de repas ouvre droit à réduction d'impôt ou crédit d'impôt.



Renseignement ou devis gratuit sur simple demande : contact@sias-services.fr

○ Protection du patrimoine sensoriel



Cloches de l'église de Villate

**Chant du coq, église qui carillonne ...
finies les plaintes pour nuisances, une loi protège
« le patrimoine sensoriel » de nos campagnes.**

« L'hymne de nos campagnes, de nos rivières, de nos montagnes... » entre dans le droit français. Chant du coq ou cloches des églises, odeur de paille ou effluves de fumier : finies les plaintes de néo-ruraux ou de vacanciers pour nuisances sonores et olfactives. Une loi vient d'être adoptée pour faire entrer ce « bruit » au patrimoine des campagnes. En 2019, Pierre Morel-à-L'huissier, député LR-UDI de la Lozère, avait rédigé une proposition de loi afin d'inscrire au patrimoine rural, les bruits de la campagne. Et c'est un combat gagné puisque, le **21 janvier 2021**, le Sénat l'a adoptée à l'unanimité.

Les campagnes françaises retrouvent leur place !



Les vaches de la ferme de M. et Mme DELMAS

○ Les chenilles processionnaires



Cocon de chenilles processionnaires

Les chenilles processionnaires font partie d'un cycle : au printemps, elles vont quitter leur nid et descendre le long de l'arbre en procession (en file indienne) pour s'enterrer dans le sol sous forme d'une chrysalide afin de se développer.

Plusieurs mois plus tard, la chenille processionnaire va sortir de son cocon sous la forme d'un papillon de nuit.

De juin à septembre, les papillons vont prendre leur envol afin de se reproduire et déposer leurs œufs dans un pin ou un chêne pour qu'ils puissent se développer à leur tour.

Puis, le cycle recommencera.



Chenilles processionnaires



Papillon

Ces chenilles noires et brunes sont très urticantes et irritantes, il ne faut pas les toucher !

Il y a plusieurs solutions pour se débarrasser de ces chenilles suivant la période.

- Des prédateurs naturels comme les mésanges, les huppés ou les coucous (l'installation de nids permet d'attirer ces oiseaux) ou des éco-pièges positionnés autour du tronc (gouttière reliée à un sac) permettent d'éliminer les chenilles lorsqu'elles descendent de l'arbre.
- L'échenillage consiste à couper la branche infectée par le nid pour ensuite l'incinérer (faire appel à un professionnel ou se protéger correctement pour éviter tout contact direct).
- Enfin des pièges à base de phéromones sexuelles permettent d'attirer les mâles et de les piéger.

Naissances



Nathanaël DEMAY 23/01/2021
 Nathan GODET 05/02/2021
 Raphaël CAMPION 17/02/2021
 Owenn OUCHENE 26/02/2021
 Lounis LETTAT 04/05/2021
 Mayssae BERKOUCH 07/05/2021

Mariages

Pas de mariage enregistré



Informations municipales

Nouvelle carte d'identité numérique

A compter du 2 août 2021, tout usager souhaitant se voir délivrer une carte nationale d'identité (CNI) ou souhaitant faire renouveler sa CNI arrivée à expiration, bénéficiera de la nouvelle carte.

Les motifs de demande en vigueur restent inchangés.

L'actuelle procédure à suivre pour obtenir une CNI ne sera en aucun cas modifiée.

La validité de ce nouveau titre est de 10 ans. Une carte nationale d'identité (CNI) en cours de validité au 2 août prochain sera toujours valable. A compter d'août 2031, les CNI anciens modèles dont la date de validité sera postérieure à cette date, permettront aux titulaires d'attester de leur identité sur le territoire national, mais ne permettront pas de voyager dans les autres pays européens.

Décès



Phillipe KNUDSEN 25/05/2021
 Ricardo SASTRE 31/05/2021

C'est avec une vive émotion que nous avons appris le décès brutal d'Anne-Sophie JAGU. Agée de 54 ans, elle s'était investie dans la vie associative du village, en particulier dans l'atelier d'art qu'elle présidait avec enthousiasme et entrain. Elle laisse un grand vide au sein de l'atelier et de ses nombreux amis.



Nuisances sonores

Par arrêté préfectoral, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore tels que, tondeuses, perceuses etc... peuvent être effectués seulement aux horaires suivants sous peine d'amende :

Jours ouvrables	8h30 à 12h00	14h30 à 19h30
Samedi	9h00 à 12h00	15h00 à 19h00
Dimanches et jours fériés	10h00 à 12h00	16h00 à 18h00

Tous les bruits liés aux comportements d'une personne ou d'un animal placé sous sa responsabilité, communément appelé « bruit de voisinage », peuvent être verbalisés par le Maire ou la gendarmerie ; notamment dans le cas de tapage nocturne. Sont considérés comme tapage nocturne tous les bruits émis entre 22 heures et 7 heures du matin.

Le montant de l'amende est de 68 euros



La mairie est ouverte

du lundi au vendredi
 de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Du 12/07/2021 au 13/08/2021

La mairie sera fermée les après-midi

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous tous les soirs et le samedi matin

Tél. : 05-61-76-41-05

Mail : mairie.villate@wanadoo.fr

Evelyne COMBES
Assistante Maternelle
 evelyne.combes@free.fr

141 route de Labarthe 05 63 08 84 42
 31 860 Villate 06 52 97 65 34

Accès direct depuis Labarthe sur Lézé, Muret, Eauze

MAMAN LE BERCEAU DE VÉRONIQUE

36 Avenue De Mouton 31860 VILLATE
 lebercaudeveroniquevillate@gmail.com
 lebercaudeveroniquevillate.com
 05 34 49 20 35
 Aquillon Véronique Luvard Rachel Arqué Edwige

BORA BORA PIZZAS

PIZZA ARTISANALE AU FEU DE BOIS

40 PIZZAS
 OUVERT DU MARDI AU DIMANCHE DE 15H00 A 21H00
 A VILLATE - PLACE DU 19 MARS

06.42.93.44.03

24 INSTANTS
ANGELIQUE LACOURT
 SOCIO-ESTHETICIENNE

6 rue Clément Ader
 31860 Villate
 07.68.74.73.92
 24instantszen@gmail.com
 24_instantszen

Virginie Busseneau
 Psychologue
 Psychomotricienne - Neuropsychologue

07.67.10.6730
 lila@sigprobussebau-psychologue.com

De la naissance à l'âge adulte

Nicolas FOURCADE
 Multiservices 31
 07 86 30 36 68

Automatisme - Portail - Menuiserie - Volet roulant - Interphone

nicolas-fourcade@laposte.net
 www.fourcade.services

N° Siret : 80267287300014

VILLATE TAXI
 david.fasivud@orange.fr

DR - Equipement
 GPS - ASSISTANT
 CIRCULATION SECURE
 SOCIAL

06 78 04 34 35

Tous travaux d'étanchéité
 Bac acier - Terrasse béton - Entrées
 Recherche de fuite

GDC étanchéité

Didier Garcia
 06 86 78 72 28
 didiergarcia@hotmail.com

18 Bis, rue Gabriel Lippard
 31094 YVONTOISE CEDEX Service administratif 05 61 91 13 87

la solution personnalisée pour votre toiture !

DENIS DURAND
 Boucher - Abatteur
 Charcutier

14 Grande Rue Lévêque
31860 VILLATE
 Téléphone : 05 61 56 01 45
 Port. 06 13 10 47 16

Le plaisir de les recevoir à 10 minutes de Toulouse

À mi-chemin
 chambre d'hôtes

13 chemin des grives
 31860 Villate
 05.61.76.40.08
 06.86.60.23.78
 http://www.amichemin.free.fr

Les fruits et légumes Occitans

Vincent BONFILL
 06 47 31 39 84

ATELIER D'ART

L'Atelier d'Art fait appel au bénévolat pour étoffer le bureau qui a reconnu les compétences (enseignement, pédagogie) du nouveau professeur Madame MOTREFF et a reconduit sa confiance pour l'année 2021/2022, pour l'enseignement du dessin et de la peinture (huile, acrylique, aquarelle, pastel) auprès des enfants à partir de 6 ans, des adolescents, et, des adultes.

Pour tout renseignement contact :
 M. Michel DE ZALDUA Tél : 06 33 82 49 68

Tarifs 2021

Beauté des îles
 Institut du Beauté et du Bien-être

Dans un cadre chaleureux et exotique venez découvrir les soins aux senteurs des îles...

Prise de RDV au : **07 78 66 23 95**
 ou sur internet 7j/7, 24h/24 au
 www.beaute-des-iles-sauborn.fr

TALENT BEAUTE
 2020

Beauté des îles
 8 rue Clément Ader
 31860 VILLATE

POSITIF
 COIFFURE

8 rue Clément Ader 31860 Villate
 Tél : 05 34 48 11 31

Salon de coiffure positif salon.de.coiffure.positif

bryo
 créateur d'apps Mobiles Web

christophe@bryo.fr 06 12 79 69 21
 http://www.bryo.fr

T'Hiboux Créations

- zéro déchets
 - créations surcyclées
 - vêtements, accessoires
 - retouches, réparations

hibouxcreations@gmail.com

Commerçants, entrepreneurs ou associations qui souhaitent se faire connaître peuvent contacter la mairie pour figurer sur le site internet de la commune.